

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion publique du 03 juillet 2018

Le Conseil :

Attribution des travaux

Suite à l'ouverture des plis concernant la consultation Voirie et Accessibilité, les travaux sont confiés pour :

Voirie communale

*de la Combe à La croix des Etroits) avec un montant de 12 630€ HT : Société Guintoli

*de la Croix des Etroits au Fayard pour un montant de 24 640€ HT : Société Guintoli

Terrasse La Montaudine, avec un montant de 10 790€ HT : Société Guintoli

Bornes sécurité La Montaudine, avec un montant de 4 928,50€ HT : Société Pub Alpes

Convention Centre de Gestion

Les collectivités peuvent confier au CDG38, tiers de confiance, la mission de médiation, en cas de litige avec un salarié.

Pour les collectivités affiliées au CDG38, cette mission (adhésion au dispositif et conduite d'éventuelles médiations) est sans coût supplémentaire. Elle est incluse dans la cotisation.

APPROUVE cette proposition et CHARGE Madame la Maire de signer la convention présentée.

Cotisation C.A.U.E.

Considérant l'aide apportée sur plusieurs dossiers,

DECIDE d'adhérer au CAUE et de prendre en charge la participation financière de 100€.

Avenant Vercors Restauration

DECIDE de signer un avenant pour renouveler le contrat du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Tarifs au 1^{er} septembre 2018 : sans changement pour le portage des repas à domicile soit 11,30€ et pour les repas Salariés, enfants d'agents, Professeurs des écoles et élus : 2,90€.

Demande de subvention

Montaud'Ubohu : suite à la demande de l'Association pour financement d'une conférence de 300€, DECIDE de ne pas participer.

Montaud T'Aime : Demande anticipée pour 1 500€ pour permettre de financer le gala 2019 et pérenniser l'activité.

Demande le budget réalisé et DONNE un avis favorable de principe.

Convention Arcs en ciel

Suite à la demande de l'association Arcs en ciel qui sollicite la possibilité d'atterrir sur le terrain des Ramées et de stationner sur les parkings, le temps de la durée des travaux à Côte Maillet, Après pris connaissance de la proposition de convention, valable du 04 juillet au 03 décembre 2018 (pour 5 mois),

ACCEPTTE ladite convention et AUTORISE Madame la Maire à signer celle-ci.

RGPD

Considérant l'obligation de mettre en place le RGPD (*Règlement général sur la protection des données*) et de nommer un DPO (*data protection officer, c'est-à-dire un délégué à la protection des données*).

DECIDE de nommer Laurent Gerbaux.

MAIRIE

Fermeture des bureaux

Du 15 au 19
puis du 24 au 27 inclus

Groupe des aînés

Rencontre à 14h à La Montaudine

Mardis 14 et 28 août

Urbanisme

La commission a émis les avis suivants :

DP de Mr Corvez - pose d'un escalier entre la terrasse et le jardin en façade sud et d'un garde-corps entre le dit escalier et l'angle de la maison. Matériaux métalliques. Accordé.

DP Agate pour Mr Bonnet- Eymard - détachement d'un lot à bâtir de 912 m2 de la parcelle A 893 dans le but de construire une maison. L'accès se fera par une servitude de passage sur le surplus bâti restant à Mr et Mme Bonnet-Eymard. Accordé.

DP Agate pour Mme Massot - division deux lots. Accordé.

DP de Mr Geronimo - Mur de soutènement et clôture. Refusé.

DP Agate pour Mme Bernard-Guelle R - détachement d'un lot à bâtir. Accordé.